

leur a été adverse, soit à cause d'une défaite politique, soit à cause de leur retraite volontaire, après de longs états de service, ils se trouvaient dans une situation financière si pénible que leurs amis ont dû leur venir en aide. Dans bien des cas, il est vrai que, vu les excellents services qu'ils avaient rendus au pays, leurs amis ont été heureux de leur témoigner ainsi leur reconnaissance. Cependant, qui pourrait indiquer une bonne raison pour empêcher d'aussi précieux serviteurs de la nation de bénéficier d'un régime général de pension de vieillesse à participation? Je sais bien que la question doit être abordée sans s'emballer et qu'une participation qui en vaudrait la peine dépendrait d'un service prolongé. De toute façon, il faudrait une disposition prévoyant que les membres de la Chambre des communes qui ont servi le pays fidèlement et pendant longtemps, puissent espérer, pour eux et pour leurs ayants droit, une mesure raisonnable de sécurité.

On ne saurait se formaliser des observations formulées par mon collègue sur les avantages qu'offriraient des moyens d'enseignement plus considérables. Il s'agit, en fin de compte, d'une question d'ordre financier, en quoi elle intéresse les gouvernements, car l'instruction, du moins l'instruction primaire, relève, en général, des gouvernements. Le point névralgique est toujours le même: y a-t-il lieu, pour défrayer les frais d'enseignement, de grever le propriétaire plus lourdement que les autres classes de la collectivité? Le problème, j'en conviens avec mon collègue, n'est pas sans difficultés. S'il y a lieu pour le gouvernement fédéral de se charger de cette question que les gouvernements provinciaux ont, par le passé, gardée avec un soin jaloux comme relevant de leur seule compétence, je n'ose me prononcer. Il y a quelques années, cependant, lorsque le trésor fédéral a mis à la disposition des provinces des sommes beaucoup plus fortes, on avait invoqué, entre autres arguments probants en faveur d'une augmentation des subventions, les frais sans cesse croissants occasionnés par les services qui se rangent dans le domaine particulier des provinces. Le gouvernement fédéral devra-t-il un jour, au moyen de subventions plus fortes versées aux provinces, participer directement ou indirectement aux frais d'enseignement? L'avenir nous le révélera. Mais dans son ensemble, j'approuve la thèse de mon collègue.

Je m'accorde aussi avec ses observations sur les inconvénients qui découlent du chômage et sur les bienfaits que nous vaudrait l'accroissement de nos exportations. D'après le Gouvernement, le chômage est surtout saisonnier. De fait, sur la côte du Pacifique, il semble avoir atteint son maximum et tend même à diminuer. Mon collègue a raison

d'affirmer que le chômage n'est pas uniquement saisonnier mais qu'il faut l'attribuer pour une part, directement ou indirectement, aux difficultés commerciales qui nous confrontent. Ce qu'il y a d'étonnant c'est que jusqu'ici, presque cinq ans après la guerre, nous n'ayons pas eu à souffrir d'un chômage beaucoup plus accentué. Lorsque je songe aux difficultés que nous avons à surmonter à la fin des hostilités, alors que l'instabilité économique menaçait la plupart des pays du monde et que nous devions sans délai faire passer du pied de guerre au pied de paix, un million et plus de nos ouvriers d'usines de guerre et trois quarts de million de nos soldats, je m'étonne que pendant si longtemps nous ayons compté un nombre relativement si faible de chômeurs. Quoi que nous réserve l'avenir, nous devons inévitablement étudier ces problèmes à la lumière de toutes les circonstances qui les entourent afin de les régler de la manière la plus satisfaisante.

Le chef de l'opposition a déclaré que le Canada touche bien au terme de sa période de prospérité. Je ne partage pas cette opinion pessimiste. Une étude minutieuse de ses discours prononcés depuis la fin de la guerre révélerait, selon moi, qu'il a périodiquement lancé pareils avertissements. Il n'est pas raisonnable de s'attendre que notre prospérité actuelle sans précédent dure indéfiniment; mais malgré les sombres nuages il y a lieu de s'encourager.

Le chef de l'opposition a donné à entendre qu'il y a lieu de s'inquiéter du fait que les Canadiens ont épuisé leurs épargnes. En réalité, les revenus se sont parfois accrus grâce aux remboursements d'impôts et aux versements effectués par la Commission du blé aux producteurs de céréales. Notre collègue semblait croire que de tels incidents se rattachaient à l'approche des récentes élections générales. Je m'inscris en faux contre un tel raisonnement, car je trouve plutôt que ces initiatives coïncident avec l'élection. Au chapitre des épargnes personnelles, je signale à mon ami que l'habitude de l'épargne est l'un des résultats de la guerre. Les fortes sommes épargnées par les Canadiens au cours de cette période ont été placées surtout dans les obligations de l'Etat dont la vente s'est traduite par un accroissement des épargnes. L'augmentation continue des comptes d'épargne dans les banques canadiennes et l'accueil réservé aux émissions d'obligations d'épargne indiquent que l'habitude de l'épargne s'est conservée pendant toute la période d'après-guerre.

Je recommande à mes collègues une récente publication émanant du Bureau de la statistique et qui renferme un précieux exposé des faits relatifs à notre état financier actuel.